

DEPARTEMENT
DES
**PYRENEES-
ATLANTIQUES**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2018



MAIRIE D'AUSSEVIELLE



Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Membres votants : 8
Date convocation : 04/04/2018
Affiché le 05/04/2018
Dépôt en préfecture le 12/04/2018
Publication le 12/04/2018

L'an deux mille dix-huit le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

Etaient présents : (MM.) Mmes DEL ALAMO Dominique. FILIPE Manuel. LESCAMELA Sylvie. PADILLA Martine. POURTAU Dominique.

Absents : Mmes (M.). DINGUIDART Pierre. LAZARO Brigitte qui a donné procuration à Jacques LOCATELLI. LOPES Henri. MARIANELLA Sabine. ZALDUENDO Audrey.

Secrétaire de séance : Mme Eveline NOTTER.

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Vote du compte de gestion 2017.
2. Vote du compte administratif 2017.
3. Affectation des résultats 2017.
4. Vote des taux d'impôts 2018.
5. Vote du budget primitif 2018.
6. Questions et informations diverses.

DELIBERATION N° 1 du 11/04/2018
BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. Jérôme ITURRIA, Trésorier Municipal, à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N° 2 DU 11/04/2018
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Mme Martine PADILLA, doyenne de l'assemblée,

Considérant que le compte de gestion 2017 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif établi,

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017, comme suit :

<u>Dépenses :</u>	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Prévu Exercice 2017	330 562,00	501 838,00
Réalisé	229 666,16	377 694,00

<u>Recettes</u>		
Prévu Exercice 2017	330 562,00	501 838,00
Réalisé	182 132,98	449 402,23
	- 47 533,18	+ 71 708,23

Résultat global : + 24 175,05

DELIBERATION N° 3 DU 11/04/2018
BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	65 913,24 €
- un excédent reporté de	5 794,99 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	71 708,23 €
- un déficit d'investissement de	47 533,18 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0 €
soit un besoin de financement de	47 533,18 €

- **DÉCIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

- résultat de fonctionnement au 31/12/2017 : excédent de	71 708,23 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	47 533,18 €
- résultat de fonctionnement reporté, (002) excédent de	24 175,05 €
- résultat d'investissement reporté (001) déficit de	47 533,18 €

DELIBERATION N° 4 du 11/04/2018
FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1376, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 239 377 € ;
Considérant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués en 2017.

Monsieur le Maire :

- compte tenu des efforts financiers déjà demandés aux citoyens par l'Etat,
- après un débat de l'assemblée municipale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition pour l'année **2018** comme suit :

Taxes	TAUX de l'année 2017	TAUX votés en 2018	BASES 2018	PRODUITS 2018
T.H.	13,09	13,09	1 170 000	153 153
F.B.	11,99	11,99	668 000	80 093
F.N.B.	47,90	47,90	12 800	6 131
			TOTAL	239 377

DELIBERATION N° 5 du 11/04/2018
BUDGET GENERAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	518 010 €	222 298 €
RECETTES	518 010 €	222 298 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire fait circuler le compte rendu rédigé suite aux différentes réunions qui se sont tenues concernant le PADD intercommunal.

* Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association A'Tout Loisirs est chargée de la gestion des 3 centres de loisirs qui existent à l'échelle de l'ancienne Communauté de Communes qui lui versait une subvention. Depuis que cette communauté est passée à la Communauté d'Agglomération de Pau, celle-ci verse aux communes issues de la fusion une attribution de compensation qui comprend la subvention d'A'Tout Loisirs. Cette subvention est donc versée par la commune et s'élève à 2 161,80 €.

* Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent technique actuellement en congé maladie, et pour lequel une demande d'aptitude aux fonctions avait été faite au Comité Médical, a été déclaré inapte de façon définitive et absolue à toute fonction.

Quant à l'autre agent technique, Monsieur le Maire indique qu'il devrait prochainement partir pour se rapprocher de son domicile.

A l'issue, une réorganisation devra être faite et l'assemblée sera consultée pour le recrutement d'un voire deux agents techniques.

* Monsieur le Maire revient sur la gestion actuelle du centre de loisirs et indique, que suite à l'intervention de la mairie de POEY-DE-LESCAR, des élus de chaque commune doivent être désignés pour siéger au sein du conseil d'administration de Réc'r'Evasion. Madame Dominique DEL ALAMO se porte volontaire et un autre élu doit être désigné rapidement.

* Monsieur le Maire indique que le changement de local technique est actuellement en cours. Il rappelle que la commune récupère le local de la commune de POEY-DE-LESCAR et passe ainsi d'une surface de 100 à 200 m². La commune de POEY, quant à elle, récupère le local de la Communauté d'Agglomération de PAU laquelle bascule dans le local rendu disponible par notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante-cinq minutes.

La présente séance du 11 avril 2018 contient 5 délibérations qui ont été reçues au contrôle de légalité et affichées le 12 avril 2018.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Eveline NOTTER

Jacques LOCATELLI

DEL ALAMO Dominique		PADILLA Martine	
FILIFE Manuel		POURTAU Dominique	
LESCAMELA Sylvie			